



# Communiqué de presse

Paris, le 14 mai 2018

## AXA a finalisé avec succès l'IPO d'AXA Equitable Holdings, Inc. et a sécurisé le financement de l'acquisition du Groupe XL

- **Réussite** de l'introduction en bourse d'AXA Equitable Holdings, Inc.
- **Étape majeure** dans la transformation du Groupe
- **Produits totaux<sup>1</sup> s'élevant à 4,0 milliards de dollars américains**
- **Financement sécurisé de l'acquisition du Groupe XL**

AXA S.A. (« AXA ») annonce aujourd'hui la réussite de l'introduction en bourse (« IPO ») de sa filiale américaine AXA Equitable Holdings, Inc. (« AEH ») sur le New York Stock Exchange.

Les produits totaux s'élèvent à 4,0 milliards de dollars américains, grâce à la vente de 24,5% des actions existantes d'AEH à 20 dollars américains par action, à l'émission de 750 millions de dollars américains d'obligations obligatoirement échangeables en actions d'AEH, ainsi qu'à l'exercice d'options de surallocation octroyées aux banques du syndicat. Les options ont été pleinement exercées, entraînant l'achat par les banques du syndicat de 20,6 millions d'actions supplémentaires d'AEH (3,7% des actions existantes d'AEH) ainsi que l'achat de 112,5 millions de dollars américains d'obligations obligatoirement échangeables en actions<sup>2</sup>.

« La réussite de l'introduction en bourse de nos activités américaines est une étape majeure dans la transformation d'AXA », **a déclaré Thomas Buberl, Directeur général d'AXA.** « Avec l'acquisition du Groupe XL, les deux transactions représentent une accélération significative de la réorientation stratégique d'AXA vers nos segments cibles. »

« Nous nous sommes lancés dans ce projet il y a tout juste un an, et j'aimerais remercier tout particulièrement nos collègues et nos partenaires pour leurs efforts et leur engagement extraordinaires qui ont permis d'atteindre avec succès cet objectif clé. »

« Cet instant, en plus d'être un tournant pour AXA, est un grand moment et une opportunité exaltante pour nos activités américaines. Nous leur souhaitons un réel succès en tant que société distincte cotée aux Etats-Unis. »



Le financement de l'acquisition du Groupe XL (12,4 milliards d'euros) est en très bonne voie et tout à fait conforme à l'annonce du 5 mars 2018 : environ 3,5 milliards d'euros de trésorerie disponible, 2,6 milliards d'euros<sup>3</sup> au titre des transactions de réorganisation « pre-IPO », 3,3 milliards d'euros<sup>3</sup> de produits totaux<sup>1</sup> provenant de l'IPO, ainsi que l'émission initiale de 2 milliards d'euros de dette subordonnée (sur un total de 3 milliards d'euros prévus). Prenant en considération des ressources financières supplémentaires existantes, AXA considère désormais le financement de l'acquisition du Groupe XL sécurisé, dans la mesure où celui-ci ne dépend pas d'une émission de dette additionnelle.

### Détails concernant les produits totaux issus des transactions sur les actions AEH

#### Cession des actions AEH

- AXA a vendu 137,25 millions d'actions AEH à 20 dollars américains par action ;
- Ce qui représente 24,5% du total des actions émises et existantes ;
- Le produit de la cession s'établit à **2,75 milliards de dollars américains ou 2,23 milliards d'euros<sup>3</sup>**.

#### Émission d'obligations obligatoirement échangeables en actions d'AEH

- Émission de **0,75 milliard de dollars américains, soit 0,61 milliard d'euros<sup>3</sup>**, d'obligations obligatoirement échangeables en actions ;
- Les obligations arrivent à échéance le 15 mai 2021, à moins qu'elles n'aient été échangées de façon anticipée par AXA<sup>2,4</sup> ;
- Les obligations sont considérées essentiellement en capitaux propres, avec un impact négligeable sur la dette et le ratio d'endettement.

#### Plein exercice des options de surallocation de 30 jours octroyées par AXA aux banques du syndicat

- Les banques du syndicat ont exercé leur option d'achat de 20 587 500 actions d'AEH à 20 dollars américains par action, ainsi que leur option d'achat de 112,5 millions de dollars américains d'obligations échangeables en actions, toutes deux prenant effet le 11 mai 2018 ;
- Ce qui représente **0,52 milliard de dollars américains ou 0,43 milliard d'euros<sup>3</sup>** de produits additionnels dans le contexte de l'IPO.

**Les produits totaux<sup>1</sup> s'établissent à 4,02 milliards de dollars américains soit 3,26 milliards d'euros<sup>3</sup>**

### Réitération des estimations financières :

- Le ratio d'endettement est estimé à environ 32% à fin 2018 (ou en dessous si l'émission de dette restante est plus faible que prévue initialement) ; et inférieur à 28% d'ici fin 2020 ;
- Le ratio de solvabilité II est estimé entre 190% et 200% à fin 2018 ;
- L'impact de la dilution du résultat provenant de l'IPO des activités américaines en 2018 devrait être neutralisé par l'intégration du Groupe XL<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Les produits totaux correspondent à l'ensemble des transactions sur les titres AEH : la cession des actions AEH, l'émission d'obligations obligatoirement échangeables en actions AEH, et les options de surallocation accordées aux banques du syndicat. Avant commissions et frais liés aux transactions.

<sup>2</sup> Les obligations échangeables en actions (incluant l'exercice de l'option de surallocation) seront échangées à maturité pour un minimum de 6,5% du total des actions existantes d'AEH (sous réserve de certains ajustements anti-dilution) si le prix des actions AEH est supérieur ou égal à 23,50 dollars américains par action, et un maximum de 7,7% des actions existantes d'AEH (sous réserve de certains ajustements anti-dilution) si le prix des actions AEH n'excède pas le prix de l'introduction en bourse.

<sup>3</sup> 1 euro = 1,23 dollars américains au 2 mars 2018 (source : Bloomberg), tel qu'annoncé lors de l'acquisition du Groupe XL le 5 mars 2018.

<sup>4</sup> Ou en cas de survenance de certains événements.

<sup>5</sup> En prenant pour hypothèse une finalisation de l'acquisition à la fin du T3 2018.

**AVERTISSEMENT**

Le document d'enregistrement (registration statement) relatif à l'introduction en bourse a été déposé auprès de l'U.S. Securities and Exchange Commission, qui l'a déclaré entré en vigueur.

Les Obligations Echangeables en Actions ont fait l'objet d'un placement privé non soumis aux obligations d'enregistrement requises aux Etats-Unis par le Securities Act de 1933 tel que modifié (le « Securities Act »). Les Obligations Echangeables en Actions ont été offertes uniquement aux investisseurs qualifiés tels que définis par la Règle 144A de l'U.S. Securities Act. Les Obligations Echangeables en Actions et les actions remises en cas d'échange des Obligations Echangeables en Actions n'ont pas été enregistrées conformément au Securities Act et ne doivent pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou sans exemption à cette obligation d'enregistrement applicable en vertu du Securities Act ou des lois étatiques applicables.

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières. Il ne constitue pas une offre, ni une sollicitation ou vente dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente est illégale.

**A PROPOS DU GROUPE AXA**

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 160 000 collaborateurs au service de 105 millions de clients dans 64 pays. En 2017, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 98,5 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 6,0 milliards d'euros. Au 31 décembre 2017, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 439 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux Etats-Unis, l'American Depositary Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

*Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA.*

**CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DU GROUPE AXA****POUR PLUS D'INFORMATION :**

**Relations investisseurs :** **+33.1.40.75.48.42**  
Andrew Wallace-Barnett : +33.1.40.75.46.85  
François Boissin : +33.1.40.75.39.82  
Mathias Schvallinger : +33.1.40.75.39.20  
Alix Sicaud : +33.1.40.75.56.66

**Relations actionnaires individuels :** **+33.1.40.75.48.43**

**Relations presse :** **+33.1.40.75.46.74**  
Julien Parot : +33.1.40.75.59.80  
Nicolas Feltrin : +33.1.40.75.56.48  
Shruti Dhanda : +33.1.40.75.72.58

**Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :**  
[axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements](http://axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements)

**Notations sociétales du Groupe AXA :**  
[axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques](http://axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques)

**A PROPOS D'AXA EQUITABLE HOLDINGS**

AXA Equitable Holdings, Inc. (NYSE : EQH) est l'une des plus grandes entreprises de services financiers aux États-Unis, composée de deux franchises complémentaires de renom : AXA Equitable Life Insurance Company et AllianceBernstein. Depuis 1859, nous aidons nos clients à gérer les défis financiers auxquels ils font face. L'entreprise compte plus de 12 200 employés et conseillers, 5,4 millions de relations clients et 670 milliards de dollars américains d'actifs sous gestion au 31 décembre 2017.

**POUR PLUS D'INFORMATION :**

**Relations investisseurs :**  
Kevin Molloy : +1.212.314.2893

**Relations presse :**  
Gina Tyler : +1.212.314.2010

**AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES**

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA figure en Partie 4 – « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document de référence du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public en France, ni un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »). S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (les « Etats membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public de titres financiers » dans chacun des Etats membres se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les titres financiers objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces titres financiers, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus. Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les Etats membres.